


LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 26 décembre 2024
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3221-4 et L. 3221-10 ;
Vu la délibération n°43 du 27 juin 2024 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président ;
CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux fonctions confiées par l'organe délibérant aux titulaires ;
CONSIDÉRANT que M. Julien FORESTIER assure les fonctions de Responsable du service gestion technique et exploitation au sein de la Direction des bâtiments communautaires ;
CONSIDÉRANT que M. David DRIEUX assure les fonctions de Directeur des bâtiments communautaires au sein du Pôle proximité et environnement ;
CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement ;
ARRÊTÉ
ARTICLE 1^{er} Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 3221-4 du Code général des collectivités territoriales, à M. Julien FORESTIER, Responsable du service gestion technique et exploitation au sein de la Direction des bâtiments communautaires, pour la signature des documents suivants :
- Tout bon de commande, y compris sous le régime KEMOC, et ordres de services de tous les marchés publics inférieurs à 7 500 € HT du service gestion technique et exploitation quelle qu'en soit la procédure retenue ;
ARTICLE 2 En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Julien FORESTIER, délégation est donnée, par ordre de priorité, sous les mêmes formes et conditions, à :
- M. David DRIEUX ;
- M. Jean-Luc MAZEAU ;
ARTICLE 3 Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au prochain renouvellement du conseil communautaire ;
ARTICLE 4 Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole ;
Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Julien FORESTIER Responsable de service au sein du Pôle proximité et environnement, à M. David DRIEUX, Directeur au sein du Pôle proximité et environnement et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024

 26047.pdf
(.pdf, 156,3 Ko)

 TÉLÉCHARGER